

## Extrait du rapport de « SHERPA » sur Areva au Niger

### Monsieur M. B., foreur à la SOMAÏR jusqu'en 1999, Mines d'uranium au Niger

Il souffrait de problèmes pulmonaires avant son départ de l'entreprise. Il avait en effet été hospitalisé à plusieurs reprises à l'hôpital SOMAÏR qui affirmait à la famille que les examens des poumons n'indiquaient aucune affection. Un problème de diabète lui avait en revanche été diagnostiqué.

En 2003, son état de santé s'est considérablement dégradé. Sa famille raconte: «#Il ne dormait plus#: il ne parvenait plus à s'allonger sans risquer de s'étouffer. Il toussait fortement et crachait du sang. (...)

Nous avons alors décidé de le conduire à nos frais à l'hôpital public d'Agadez. Le médecin nous a interrogé sur la profession qu'il avait occupée. Il a effectué une radio des poumons. La radio indiquait qu'il avait les poumons foutus. (...)#Le médecin était étonné qu'il soit encore en vie.#» Monsieur M. B. est décédé le jour de l'obtention des résultats de l'examen pulmonaire. Il était non fumeur.

*Entretien à Arlit, février 2005. Entretien à Agadez, le 2 novembre 2004 (rapport Sherpa 23-04-2005)*

### Un Médecin à l'hôpital public d'Agadez

Il confirme l'existence de cas non détectés à Arlit et diagnostiqués à Agadez et cite notamment «#deux cas de maladies pulmonaires#dont l'un suivi de décès et l'autre qui a développé un asthme chronique#».

«#Il y a aussi une personne qui toussait depuis longtemps. Elle n'a pas été soignée à Arlit et on ne lui a pas dit qu'elle avait la tuberculose.

Je n'ai pas compris. On a aussi eu le cas d'une anémie incompréhensible. J'ai pensé que cela était lié à la radioactivité. Cela provoque cela aussi#».

Le médecin a ajouté#: «#Il y a également eu le cas en 1999 à Niamey d'une personne souffrant d'une leucémie à un stade très avancé. Cette personne est décédée deux mois après. Il travaillait encore à la SOMAÏR. J'ai vu qu'il n'avait pas été bien traité. Le médecin chef de la clinique de Niamey m'a d'ailleurs dit qu'il avait l'intention d'écrire au médecin chef de l'hôpital SOMAÏR pour lui faire part 23 de ce cas.#»

Un membre du personnel de l'un des deux hôpitaux a une autre interprétation#: «#Les médecins sont avant tout des employés des sociétés minières. Ils sont limités dans les diagnostics qu'ils posent. Si celui ci peut porter préjudice à la Cogema, ils sont obligés de le cacher. Par exemple, toutes les maladies liées à la production de l'uranium, toutes les maladies respiratoires.#» #

Après avoir catégoriquement contesté ces affirmations, M. Mamourou, médecin chef de l'hôpital COMINAK et pneumologue, a finalement atténué ses propos#: «#Ici, c'est le système français qui est appliqué. La transparence prévaut avec le patient et nous lui expliquons tout. Mais il y a des nuances. En France, on n'annonce jamais à quelqu'un brutalement qu'il a un cancer. En ce qui concerne le cancer du poumon, puisque je suis pneumologue et que c'est le cancer qui nous concerne ici compte tenu de la radioactivité, nous n'avons jamais dit à quelqu'un qu'il avait le cancer du poumon. Conformément au système français, vous ne pouvez pas dire à un patient qu'il a le cancer. On va lui dire que c'est une maladie grave, et pas banale. Et puis parfois c'est le patient lui-même, certains sont très intelligents, qui va se demander si cela n'est pas un cancer.#» (...)

Et il existe des stades du cancer à partir desquels on ne peut rien faire. Ceux qui ont les moyens de payer des soins, nous leur indiquons ce qui est possible#: radiothérapie, chimiothérapie, etc....#». #

## **Monsieur A. A. , conducteur d'engins dans la carrière SOMAÏR**

Il souffrait de problèmes cardiaques. Il avait été évacué et soigné en France. Un rendez-vous avait été fixé au mois de mars 2004 mais l'hôpital minier a refusé d'organiser l'évacuation lui permettant de s'y rendre. Suite à une crise grave et des pressions exercées par certains syndicalistes, la SOMAÏR a finalement accepté de le faire évacuer, plusieurs mois cependant après la date de rendez-vous fixée par le médecin français. Il est décédé dans l'avion.

Il avait été hospitalisé à plusieurs reprises et devait faire l'objet d'une évacuation à Niamey. La SOMAÏR ayant refusé de l'évacuer, les syndicats se sont mobilisés, mais sans succès. Il a continué autant que possible et très difficilement à travailler et est décédé en 2001 à Arlit, à l'âge de 41 ans. Il avait 5 enfants.

## **Monsieur K. M. a intégré la SOMAÏR en 1968, foreur de 1977 à 1999**

Un certificat médical datant du 29 mai 1995 fait état de «#Bronchite et douleurs thoraciques#» de «#céphalées#» en 1996. Il consulte en 1997 pour des problèmes d'«#asthénie physique et toux avec douleurs thoraciques#». Un bulletin d'examen daté du 6 février 1999 fait toujours état de «#douleurs abdominales#». Alors que selon la famille et ses anciens collègues, il souffre de problèmes pulmonaires qui l'empêchent d'exercer correctement son activité professionnelle. Il n'est pas muté mais le 17 novembre 1999 un courrier du Directeur d'exploitation lui signifie son «#licenciement pour motif économique#» motivé par une «#baisse de l'activité minière de 15 % associée à une baisse de 33 % des quantités vendues#», licenciement qui prendra effet une semaine plus tard, soit le 25 novembre 1999.

Evidemment aucun document médical faisant état de ses problèmes de santé au moment de son départ de la SOMAÏR ne lui est délivré. Il est donc considéré comme quittant l'entreprise en bonne santé.

Son état de santé se dégrade considérablement après son départ et à partir de 2001, il est totalement immobilisé. Sa famille affirme qu'il toussait jusqu'au vomissement. Il effectue une radio pulmonaire trois mois avant son décès et le médecin lui aurait alors indiqué qu'il «#avait de la poussière dans les 20 poumons#». La famille n'a cependant jamais su quelle était la maladie dont il est finalement décédé en février 2002 à l'hôpital SOMAÏR à l'âge de 50 ans.

## **Monsieur M. B., caoutchouteur à la SOMAÏR depuis 1973**

Il présentait d'importants troubles pulmonaires. Souffrant depuis au moins deux ans, son état s'est considérablement aggravé les derniers mois avant son décès. «#Il toussait beaucoup et cela faisait des mois qu'il ne se tenait plus droit, il était courbé en permanence. (...) Il avait été hospitalisé à l'hôpital SOMAÏR et ensuite, il a été évacué à Niamey car son état s'est aggravé. A Niamey, le médecin a dit qu'il avait les poumons détruits.

Le médecin nous a d'ailleurs demandé quelle profession mon père exerçait, de décrire son lieu de travail et s'il portait un équipement de sécurité. (...) Il ne fumait pas.#».# La famille n'a jamais identifié avec exactitude la maladie dont il souffrait (tumeur pulmonaire ou tuberculose osseuse) mais lorsqu'il est décédé en novembre 2004, il travaillait toujours au poste de caoutchouteur à la SOMAÏR malgré son état de santé extrêmement critique.

Rappelons qu'il travaillait indifféremment dans l'usine et la carrière et que ce poste figure parmi les plus exposés aux risques radiologiques.

### **Monsieur M. K. , mécanicien**

Il souffrait d'hypertension et a été victime d'un accident vasculaire cérébral en août 2003. Il souffre aujourd'hui d'hémiplégie gauche et de toux productive.

Il a été maintenu à son poste de mécanicien alors qu'il n'a plus l'usage de son bras gauche.

### **Monsieur C. G, mécanicien à la SOMAÏR**

Il développe une tuberculose pulmonaire en 1996. A son retour de convalescence, un remaniement dans son service est opéré. Menacé de perdre son poste, il demande à être muté à un autre service. Sa demande est acceptée et, contre tout bon sens, on lui attribue un poste de foreur dans la carrière.

### **Monsieur A. M., caoutchouteur à la SOMAÏR de 1970 à 1999**

Il doit changer de poste pour raison de santé en mai 1998. Malgré l'avis médical, le directeur d'exploitation lui refuse cette réaffectation.

### **Monsieur S. G.**

Il souffre de douleurs pulmonaires mais les examens ne donnent rien. Il est finalement envoyé à Niamey en juin 2004 où une tuberculose pulmonaire est détectée (soit un an après l'apparition des premiers symptômes). Il est traité et devait se voir changer d'affectation à son retour en décembre 2004. Cette réaffectation n'avait pas eu lieu en février 2005.#

### **Monsieur E. A., Conducteur Dumpers (Carrière) de 1969 à 1990**

Il souffre d'asthme depuis 1987 et est sujet à des crises chroniques. Alors qu'il souffre de douleurs thoraciques, de toux importantes et de problèmes respiratoires, il poursuit son activité professionnelle dans la carrière et n'a jamais changé d'affectation malgré son état de santé. Il quitte la SOMAÏR malade en 1990 dans le cadre du programme de départs volontaires.

### **Monsieur D. B. M., Ancien boutefeue (de 1968 à 1995)**

Il souffre d'importantes douleurs à la poitrine et à la gorge. Il ne peut plus rien avaler de solide depuis 1992. Il avait lui aussi été maintenu au poste de boutefeue malgré ses problèmes de santé et a dû se porter candidat pour quitter l'entreprise faute d'avoir pu obtenir une réaffectation. Il souffre toujours aujourd'hui et n'a pas les moyens de se faire soigner.

### **Monsieur O. M., sondeur pour le CEA puis foreur en 1968 la SOMAÏR au poste de foreur puis conducteur d'engins jusqu'en 1993.**

En 1977, à l'issue d'une visite médicale, il obtient un certificat d'aptitude à travailler qui indique qu'il « n'est atteint d'aucun signe de maladie aigüe ou chronique décelable.#» En 1983, il souffre de problèmes de toux chronique. Il est alors question de le muter en zone urbaine. Le 13 janvier 1984, le chef du service du personnel lui confirme sa mutation «#du département Carrière section roulage au service du Personnel Division Urbaine section – Cité, en qualité de chef d'équipe#» suite à son «#inaptitude médicale en date du 27 décembre 1983#».

Les certificats médicaux qui nous ont été remis par la famille indiquent également qu'il présente des

problèmes ophtalmologiques. En décembre 1992, il est de nouveau hospitalisé pour des problèmes de toux et le 4 mars 1993, le médecin chef de l'hôpital SOMAÏR lui délivre un certificat médical dans lequel il certifie «#avoir hospitalisé Monsieur O. M. du 2 décembre 1992 au 6 décembre 1992.#» Il ajoute que « son état de santé ne lui permet pas de travailler dans des lieux poussiéreux et des produits irritants#».

Un mois plus tard, le 30 avril 1993, il quitte la SOMAÏR dans le cadre du programme de départs volontaires. Aucun certificat d'invalidité ne lui est remis. Il quitte donc l'entreprise officiellement en bonne santé et l'invalidité médicale qui avait été constatée n'est pas déclarée.#

### **Mr X., cadre dans une sociétés minières, Arlit, février 2005**

Il livre anonymement son témoignage#: «#Les ouvriers sous-traitants, eux, c'est sûr, ne sont pas protégés. Ils ont été très exposés. Dans vingt-trente ans, vous allez voir, ils vont tomber malades. Ils auront des cancers.#» (recueilli par Canal+)